

La Qualification à *PsY en mouvement* : **un processus d'intégration**

À l'heure où, sous l'effet des récentes dispositions légales, les psychothérapeutes risquent d'avoir des difficultés d'exercice, il est particulièrement important qu'ils se regroupent et se reconnaissent ensemble. C'est dans cette optique que *PsY en Mouvement* a créé un processus de qualification, accessible à tous les adhérents. Il ne s'agit pas d'un examen, ni d'un jugement porté par certains sur la pratique de leurs collègues. C'est, au contraire, un échange qui permet d'intégrer le postulant à la communauté de *PsY en Mouvement*.
Le processus comprend deux phases : un dossier écrit et une rencontre.

Constitution du dossier

Le postulant envoie au secrétaire de la commission un dossier destiné à se faire connaître. La liste des documents souhaités est précisée lors de la demande.
La participation financière, versée à ce moment, est fixée par le conseil d'administration. Elle est actuellement de 100€

Rencontre

Une rencontre réunit, ensemble, pendant quatre heures, les postulants et les membres de la commission, pour un échange collectif sur la pratique de chacun.
Elle est animée par le président de la commission.
Chaque postulant est invité à s'exprimer sur sa pratique. Il s'ensuit un échange entre tous les présents, membres ou postulants.

Tous les sujets peuvent être abordés. Trois axes seront notamment abordés (sans obligation)

- . La pratique, la motivation, le ressenti dans la conduite des thérapies, les éventuelles difficultés rencontrées.
- . Un concept de psychopathologie clinique.
- . Une question d'actualité.

La commission travaille sur la pratique de chaque postulant, et la manière dont celui-ci assume cette pratique, en particulier sur les moyens (supervision ou autres) qu'il utilise pour contrôler sa pratique afin de se protéger et protéger ses clients contre d'éventuelles difficultés. Il peut être demandé à un postulant de s'exprimer sur les méthodes qu'il utilise et sur les théories auxquelles il se réfère, sans qu'aucun jugement ne soit porté sur les références en questions.

Il ne s'agit pas d'un interrogatoire des participants, mais d'un échange entre tous.

Après quoi chacun se prononce sur chaque postulant, y compris, bien sûr, les membres de la commission. S'il n'y a pas consensus sur la qualification d'un postulant, une discussion s'engage pour lever, si possible, les réserves. La commission se réunit immédiatement après et prend une décision souveraine. La qualification est définitive, la non-qualification est en fait un ajournement, donc n'est jamais définitive.
Le postulant est informé, soit tout de suite, soit très peu de temps après de ce qui a été décidé.

Le président de la commission : Bruno Décoret .

Les autres membres de la commission sont : Alain Collery, Bruno Dal-Palu.
Secrétaire de commission : Béatrice Gautier – beatrice.gautier1@club-internet.fr